

Fiche signalétique (MSDS) ACIDE CHLORHYDRIQUE

Date d'impression : juillet 2008

SECTION 1 – Produits chimiques et identification de l'entreprise

Nom MSDS : ACIDE CHLORHYDRIQUE

Date de préparation : 07-2008, annule 02-2007, 02-2004, 02-2001, 02-98

Synonymes ou identification générique : acide muriatique, acide chlorhydrique, chlorure d'hydrogène, acide marin.

Codes de produits: S010401, S020401, S010401-SSNC03, S010401-SSEC03, S010401-SSNC04, S010401-SSEC04, S010401-SSNC06, S010401-SSEC06, S010401-SSNC09, S010401-SSEC09, S010401-SSNC41, S010401-SSEC41, S010401-SSNC61, S010401-SSEC61, S010401-SSNC63, S010401-SSEC63, S010401-SSNC65, S010401-SSEC65, S010401-SSND13, S010401-SSED13, S020401-SSNF07, S020401-SSEF07, S020401-SSNF08, S020401-SSEF08, S010401-SSNG04, S010401-SSEG04, S010401-SSNG09, S010401-SSEG09, S010401-SSNG41, S010401-SSEG41, S010401-SSNG61, S010401-SSEG61, S010401-SSNG65, S010401-SSEG65, S010401-SSNH43, S010401-SSEH43, S020401-SSNP01, S020401-SSEP01, S020401-SSNP02, S020401-SSEP02, S020401-SSNP03, S020401-SSEP03, S020401-SSNP04, S020401-SSEP04, S020401-SSNP05, S020401-SSEP05, S020401-SSNP06, S020401-SSEP06, S050401-SSNP05, S050402-SSNP05, S050402-SSNP06, S050403-SSNP05, IQ-04-0500, IQ-04-1000, IQ-04-1000HDPE, IQ-04-1000R, IQ-04-2500, IQ-04-2500-6, IQ-04-2500-S, IQ-04-25SK, IQ-04-25SK6, IQ-04-25SKS, IQ-04-4000, IQ-04-DRUM, IQ-04-200L, BA-04-0250, BA-04-0500, BA-04-1000, BA-04-1000-02N, BA-04-1000-2N, BA-04-1000-4N, BA-04-1000-6N, BA-04-1000-10N, BA-04-2000, CP-04-1000P400, CP04-1000P400, OVERFLOW-04

Classement canadien du transport des marchandises dangereuses (TDG) : 8 PKG Gr II

Formule : HCl

PIN (UN# / NA#) : UN1789

Poids moléculaire : 36,46

Classe canadienne WHMIS : Classe E ; Classe D Div. 1 Sous-division A.

Fournisseur : Seastar Chemicals Inc, PO Box 2219, 2045 Mills Road West, Sidney, BC, Canada V8L 3S8

Tél. : (250) 655-5880, **Télé.** : (250) 655-5888

CANUTEC (CAN) : (613) 996-6666

SECTION 2 – Composition/Renseignements sur les ingrédients

CAS #	Nom chimique	Pourcentage	EINECS/ELINCS	TLV	Danger
7647-01-0	Chlorure d'hydrogène	30-38%	231-595-7	(Plafond) 5 ppm (7 mg/m ³) (ACGIH)	Corrosif/Poison
7732-18-5	Eau	Balance	231-791-2	Non établi	N/ap

Symboles de danger : C

Mentions de risque : 34 37

SECTION 3 – Identification des dangers

APERÇU D'URGENCE

Apparence : d'incolore à liquide jaune pâle transparent. Danger ! Cause des brûlures aux yeux et à la peau. Cause une irritation du système digestif et possiblement des brûlures. Une exposition répétée ou prolongée peut causer l'érosion des dents exposées. Corrosif lorsqu'en contact avec le métal. Peut être mortel si inhalé ou avalé. Cause une irritation des voies respiratoires et possiblement des brûlures.

Organes cibles : voies respiratoires, système gastro-intestinaux, dents, yeux, peau.

Effets potentiels sur la santé

Voie(s) de pénétration principale(s) : inhalation et ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Effets de l'exposition aiguë : dangereux si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Peut causer des dommages permanents.

LD50/LC50 : CAS# 7332-18-5: Oral, rat : LD50 – >90 mL/kg.

CAS# 7647-01-0: Inhalation, souris : LC50 = 1108 ppm/1H, Inhalation, rat : LC50 = 3124 ppm/1H, Oral, lapin : LD50 = 900 mg/kg

Yeux : peut causer des blessures oculaires irréversibles. La vapeur ou la brume peut causer de l'irritation ou des brûlures graves. Le contact avec des liquides est corrosif pour les yeux et peut causer des brûlures graves. Peut causer une douloureuse sensibilisation à la lumière. Peut causer une conjonctivite et des dommages permanents.

Peau : peut être absorbé par la peau en quantités dangereuses. Le contact avec les liquides est corrosif et cause des brûlures graves et des ulcérations. Peut causer de la photosensibilisation chez certains individus.

Ingestion : peut causer une défaillance du système circulatoire. Cause des brûlures graves du système digestif et des douleurs abdominales, des vomissements et peut-être la mort. Peut causer de la corrosion et une destruction permanente des tissus de l'œsophage et du système digestif.

Inhalation : cause une inflammation sévère des voies respiratoires. Destructeur pour les tissus des muqueuses Toux, difficulté à respirer, oedème pulmonaire, collapsus, dommages aux voies respiratoires et aux poumons, possibilité de coma et de mort.

Effets de l'exposition chronique : érosion des dents, ulcération du nez, de la bouche et des gencives, bronchite. Organes cibles : peau, yeux, poumons, voies respiratoires. À notre connaissance, la toxicité chronique de cette substance n'a pas subi d'enquête complète.

SECTION 4 – Premiers soins

Yeux : rincez les yeux à grande eau immédiatement pendant au moins 30 minutes en tenant les paupières ouvertes pour vous assurer de bien rincer toute la surface touchée. Obtenez immédiatement des soins médicaux. Ne PAS permettre à la victime de se frotter les yeux ou de les garder fermés.

Peau : obtenez immédiatement des soins médicaux. Rincez les yeux à grande eau immédiatement pendant au moins 30 minutes tout en enlevant les vêtements et chaussures contaminés. Téléphonnez à un médecin. Lavez les vêtements avant de les remettre.

Ingestion : ne PAS faire vomir. Si la victime est alerte et consciente, donnez-lui de 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Consultez immédiatement un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : retirez immédiatement le patient de l'exposition à l'air frais. Administrez une alimentation en oxygène approuvée si la respiration est difficile. Effectuez les manœuvres de respiration artificielle ou la RCR si la respiration est interrompue. Téléphonnez à un médecin.

Notes au médecin : à traiter de façon symptomatique et avec soutien.

Antidote : aucun antidote particulier n'existe.

SECTION 5 – Mesures contre les incendies

Renseignements généraux : en cas d'incendie, portez un appareil respiratoire autonome par pression approuvé MSHA/NIOSH ou l'équivalent et un équipement protecteur. Non inflammable, mais réagit au contact de la plupart des métaux pour former du gaz d'hydrogène inflammable. Utilisez une eau pulvérisée pour garder les contenants exposés au feu frais. Le contact avec les métaux peut générer de concentrations inflammables de gaz d'hydrogène. Émet des vapeurs toxiques lorsqu'exposé au feu. Produits de combustion dangereux : gaz de chlorure d'hydrogène.

Moyens d'extinction : la substance est non inflammable ; utilisez l'agent le plus approprié pour éteindre le feu environnant. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.

Température d'auto-inflammation : non disponible.

Point d'inflammabilité : non disponible.

Évaluation NFPA : santé 3 ; inflammabilité 0 ; instabilité 1

Limites d'explosion : inférieures : non disponible. Supérieures : non disponible.

SECTION 6 – Mesures de rejet accidentel

Renseignements généraux : utilisez l'équipement de protection personnel adéquat tel qu'indiqué à la section 8.

Déversements/fuites : les gros déversements peuvent être neutralisés avec des solutions basiques diluées de cendre de soude ou de chaux. Épongez le déversement avec une matière non combustible absorbante comme de la terre, du sable ou de la vermiculite.

Étapes à suivre en cas de libération ou déversement de substance : évacuez et aérez la zone touchée. Portez un appareil respiratoire autonome, des bottes en caoutchouc et de solides gants en caoutchouc. Couvrez de cendre de soude ou de chaux. Placez dans un contenant adéquat et indiquez qu'il doit être détruit. Ramassez la substance déversée et lavez le lieu du déversement.

Méthode d'évacuation des déchets : selon les règlements applicables. Évitez l'écoulement.

SECTION 7 – Manutention et stockage

Manutention : lavez à fond après la manipulation. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les remettre. Utilisez avec une ventilation adéquate. Évitez tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas ingérer ou inhaler. Ne pas jeter dans l'égout. Bien nettoyer après utilisation. Conforme aux bonnes pratiques de stockage et de manutention. Ne pas permettre de fumer ou de manger lors de la manipulation.

Stockage : tenir loin de la chaleur et des flammes. Ne pas entreposer à l'ensoleillement direct. Stockez dans un endroit bien aéré, sec et frais loin des substances incompatibles. Gardez le contenant bien fermé. Ne pas ajouter d'autres matériaux au contenant.

Code de stockage : blanc.

SECTION 8 - Contrôle de l'exposition/Protection personnelle

Mesures d'ingénierie : utilisez l'appareil d'aspiration local ou général adéquat pour conserver les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition admissibles.

Limites d'exposition :

Nom chimique	ACGH	NIOSH	OSHA
Chlorure d'hydrogène	Non répertorié.	C5 ppm ; C 7 mg/m ³	C5 ppm ; C 7 mg/m ³
Eau	Non répertorié.	Non répertorié.	Non répertorié.

PEL annulés OSHA

Équipement de protection individuel

Yeux : portez des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes antiacides tel que décrit dans les règlements de protection du visage et des yeux OSHA à 29 CFR 1910.133.

Peau : portez des gants protecteurs adéquats en néoprène ou en polyéthylène pour empêcher l'exposition cutanée. Tablier en néoprène ou vêtements adéquats pour protéger la peau.

Vêtements : portez des vêtements protecteurs pour empêcher l'exposition cutanée.

Protection des voies respiratoires : suivez les règlements en matière de respirateurs OSHA à 29CFR 1910.134. Au besoin, utilisez toujours un respirateur approuvé par NIOSH. Si supérieur à TLV, ne pas respirer la vapeur. Portez un appareil respiratoire autonome. Utilisez une hotte chimique fermée. Ventilation adéquate pour maintenir la vapeur/poussière sous TLV.

Ventilation : utilisez seulement dans une hotte chimique fermée. Ventilation adéquate pour maintenir la vapeur/poussière sous TLV.

Autre équipement protecteur : assurez-vous que la bouteille à laver les yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9 – Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Apparence : incolore, transparent

Odeur : odeur forte - odeur âcre

pH : 1.1 (0,1 N sol)

Pression de vapeur : 160 mm Hg

Densité de vapeur : 1,2 57 (Air = 1)

Vitesse d'évaporation : 2,0 (acétate de butyle = 1)

Viscosité : aucun renseignement disponible.

Point d'ébullition : 230°F (110°C)

Point de congélation/fusion : -101°F (-73.9°C)

Température de décomposition : 3239.6°F (1782°C)

Solubilité : 823 g/L eau à 32°F (0°C)

Gravité/densité spécifique : 1,16-1,19 (eau = 1)

Formule moléculaire : HCl

Poids moléculaire : 36,46

SECTION 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : stable sous des pressions et des températures normales.

Conditions à éviter : matériaux incompatibles, lumière.

Incompatibilités avec d'autres matériaux : acétate, anhydride acétique, alcools + cyanure d'hydrogène, 2-aminoethanol, hydroxyde d'ammonium, carbure de calcium, phosphore de calcium, carbure d'acétylène de césium, carbure de césium, acide chlorosulfonique, 1,1-difluoroéthylène, éthylène diamine, éthylène imine, fluorure, siliciure de lithium, borure de magnésium, sulfate mercurique, oléum, acide perchlorique, permanganate de potassium, b-propiolactone, oxyde de propylène, carbure d'acétylène de rubidium, carbure de rubidium, perchlorate argent + tétrachlorure de carbone, sodium, hydroxyde de sodium, acide sulfurique, phosphore d'uranium, acétate de vinyle. La substance polymérise au contact des aldéhydes ou époxydes. Réagit avec la plupart des métaux communs pour produire de l'hydrogène. Amines, oxydes de métal, anhydride acétique, formaldéhyde, alcalis, carbonates, bases fortes, acide nitrique, agents oxydants, cyanures, sulfures, fluorures, phosphures, acétylure, bromures, carbures, siliciures.

Produits de combustion dangereux : chlorure d'hydrogène, gaz d'hydrogène.

Polymérisation dangereuse : pourrait se produire.

SECTION 11 – Information toxicologique

RTECS : CAS# 7332-18-5: ZC0110000. CAS# 7647-01-0 : MW4025000.

LD50/LC50 : CAS# 7332-18-5: Oral, rat : LD50 = >90 mL/kg.
CAS# 7647-01-0 : MW4025000. Inhalation, souris :
LC50 = 1108 ppm/1H, Inhalation, rat: LC50 = 3124 ppm/1H,
Oral, lapin : LD50 = 900 mg/kg

Cancérogénicité : CAS# 7332-18-5: non classé comme cancérogène par ACGIH, IARC, NIOSH, NTP, OSHA, ou CA

Prop 65. CAS# 7647-01-0 : ACGIH : non répertorié. Californie : non répertorié. NIOSH : non répertorié. NTP : non répertorié. OSHA : non répertorié. IARC : Groupe 3.

Épidémiologie : aucun renseignement disponible.

Teratogénicité : embryon ou fœtus : fœtus à croissance retardée, ihl-rat TClO = 450 ml/m³/1H troubles de croissance spécifiques : homéostasie, ihl-rat TClO = 450 mg/m³/1H.

Reproductif : aucun renseignement disponible.

Mutagenicité : aucun renseignement disponible.

Neurotoxicité : aucun renseignement disponible.

SECTION 12 – Information écologique

Écotoxicité : aucun renseignement disponible.

Truite LC100=10 mg/L/24H Crevette LC50=100-330 ppm Étoile de mer LC50=100-330 mg/L/48-96H Crabe LC50=240 mg/L/48H Toxicité végétale chronique =100 ppm.

Environnemental : la substance neutralisera les composants du sol à base de carbonate.

Physique : aucun renseignement disponible.

Autre : aucun.

SECTION 13 – Considérations d'évacuation

Évacuez conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'état, territoriaux et locaux.

Concentration maximale des contaminants RCRA D- : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Série RCRA D- Niveaux de référence de toxicité chronique : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA F : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA P : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Déchets de la série RCRA P : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Substances RCRA bannies de l'élimination par épandage : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

SECTION 14 - Information sur le transport

Nom officiel d'expédition : ACIDE CHLORHYDRIQUE, SOLUTION

Classe de dangers : 8

Numéro UN : UN1789

Groupe d'emballage II

SECTION 15 – Information sur les règlements

Fédéraux des États-Unis

TSCA : CAS# 7332-18-5 apparaît dans l'inventaire TSCA.

CAS# 7647-01-0 apparaît dans l'inventaire TSCA.

Liste de signalement de santé et sécurité : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Règlements d'essais des substances chimiques : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Section 12b TSCA : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Règlement significatif de nouvelle utilisation TSCA (SNUR) : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Quantités à déclarer CERCLA (RQ) : CAS# 7647-01-0 : RQ final = 5000 livres (2270 kg).

Détermination des quantités seuils (TPQ) SARA : CAS# 7647-01-0: TPQ = 500 livres.

Classes de risques SARA : CAS# 7647-01-0 : aiguës.

SARA Section 313 : cette substance contient du chlorure d'hydrogène (CAS# 7647-01-0, 36-38%), qui est sujet aux exigences en matière de rapport de la section 313 de SARA Titre III et 40 CFR Partie 373.

État américain

État associé au droit à l'information : le chlorure d'hydrogène figure sur les listes du droit à l'information des états suivants : New Jersey, Floride, Pennsylvanie, Minnesota, Massachusetts.

Prop 65 Californie : aucun renseignement disponible.

Aucun niveau de risque significatif en Californie : aucun renseignement disponible.

Règlements européens/internationaux

Étiquetage européen conforme aux directives de l'UE :

Symboles de danger : mentions de risque : R37 Irritant pour l'appareil respiratoire R37 Irritant pour l'appareil respiratoire Mentions de sécurité : S 2 Gardez hors de la portée des enfants. S 3/9 Gardez dans un endroit frais, bien aéré. S 24/25 Évitez le contact avec la peau et les yeux. S 26 Dans le cas de contact

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique– Polluants atmosphériques dangereux (HAP) : CAS# 7647-01-0 est classé comme polluant atmosphérique dangereux.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique – Classe 1 Destructeurs d'ozone : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique – Classe 2 Destructeurs d'ozone : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Substances dangereuses : CAS# 7647-01-0 est classé comme Matière dangereuse sous CWA.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants d'intérêt prioritaire : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

Loi sur l'assainissement de l'eau– Polluants toxiques : aucun des composants n'est inscrit sur cette liste.

OSHA – Très dangereux : CAS# 7647-01-0 est considéré comme très dangereux par OSHA.

avec les yeux, rincez immédiatement avec beaucoup d'eau et obtenez l'aide d'un médecin. S 28A Après un contact avec la peau, lavez immédiatement à grande eau.

WGKK (Danger de l'eau/Protection) : aucun renseignement disponible.

DSL/NDSL canadien : CAS# 7732-18-5 apparaît dans l'inventaire DSL/NDSL. CAS# 7647-01-0 apparaît dans l'inventaire DSL/NDSL.

Classification WHMIS canadienne : ce produit comporte une classification de WHMISD1A, E.

Liste canadienne de divulgation des ingrédients : CAS# 7732-18-5 n'est pas répertorié sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada. CAS# 7647-01-0 est répertorié sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada.

Limites d'exposition : OES-Royaume-Uni : STEL 5 ppm STEL ; 7 mg/m³ STEL.

SECTION 16 – Autres renseignements

Les énoncés inclus aux présentes ne sont fournis qu'à titre informatif et sont fondés sur des données techniques. Seastar Chemicals Inc croit que ces données sont exactes, mais ne prétend pas qu'elles sont complètes. L'utilisation du produit énoncé ci-dessus est destinée aux personnes possédant les habiletés techniques nécessaires et les installations adéquates pour manipuler ce produit à leurs risques et à leur discrétion. Puisque les conditions et les façons d'utiliser ce produit ne relèvent pas de notre autorité, nous (Seastar Chemicals Inc) ne garantissons pas la qualité marchande ou toute autre garantie expresse ou implicite à l'égard de l'information et nous n'assumons aucune responsabilité quant au produit ci-dessus ou à son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres suggestions afin de déterminer la pertinence de l'information et de l'utilisation du produit à des fins spécifiques.